



Aide à l'achat d'un vélo

Une occasion de
se mettre en selle

**PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ VOUS REMBOURSE
JUSQU'À 300€ SUR L'ACHAT DE VOTRE VÉLO NEUF**

www.pornicagglo.fr

**PORNIC
agglo**
PAYS DE RETZ



Dans le cadre de sa politique en faveur des modes actifs et mobilités douces, la Communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz a décidé d'accorder une subvention aux habitants qui feront l'acquisition d'un vélo neuf.

AIDE À
L'ACHAT D'UN
VÉLO NEUF

POURQUOI ?

- **POUR MA SANTÉ** : je pratique un exercice physique régulier aux nombreux bienfaits (meilleure forme, sommeil réparateur, renforcement du système immunitaire...);
- **POUR L'ENVIRONNEMENT** : j'utilise un moyen de transport écologique non polluant (pas de rejet de gaz à effet de serre, de microparticules ou encore de bruit) ;
- **POUR MES ÉCONOMIES** : j'opte pour un moyen de transport économe par rapport aux autres modes motorisés (parking, assurance, carburant...).

COMBIEN ?

- **Jusqu'à 100 €** pour un vélo mécanique
50% du prix d'achat TTC dans la limite de 100 €
- **Jusqu'à 200 €** pour un vélo à assistance électrique
25% du prix d'achat TTC dans la limite de 200 €
- **Jusqu'à 200 €** pour un vélo pliant
(avec ou sans assistance électrique)
25% du prix d'achat TTC dans la limite de 200 €
- **Jusqu'à 300 €** pour un vélo cargo
(avec ou sans assistance électrique)

Dans la limite des crédits disponibles

POUR QUI ?

Les personnes domiciliées sur le territoire de Pornic aggro Pays de Retz, dans la limite d'une aide par foyer.



COMMENT ?

- Dossier à télécharger sur <http://www.pornicagglo.fr/aidevelo/>

“

Les pièces à fournir :

- formulaire de demande d'attribution de la subvention ;
- copie de la carte d'identité ou du passeport du bénéficiaire ;
- justificatif de domicile de moins de trois mois au nom et à l'adresse du bénéficiaire ;
- facture d'achat du vélo au nom du bénéficiaire et le certificat d'homologation pour les vélos à assistance électrique ;
- RIB au nom du bénéficiaire ;
- attestation sur l'honneur à ne pas revendre le vélo avant trois ans et ne percevoir qu'une seule subvention.
- questionnaire mobilité.

”

- A retourner accompagné des pièces justificatives à l'adresse postale :
Pornic aggro Pays de Retz
Service Mobilité
2 rue du docteur Ange Guépin
ZAC de la Chaussée
44215 Pornic Cédex
- ou par mail à mobilites@pornicagglo.fr

QUAND ?

Seuls les vélos achetés à partir du 25 septembre 2020 peuvent faire l'objet d'une demande de subvention.





LE BONUS ÉCOLOGIQUE DE L'ÉTAT

Pour encourager la pratique du vélo, l'État propose une aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) cumulable avec l'aide de Pornic agglo Pays de Retz.

Pour bénéficier de l'aide, vous devez remplir les conditions suivantes :

- être majeur
- être domicilié en France
- votre revenu fiscal de référence par part de l'année précédant l'achat du vélo est inférieur ou égal à 13 489 €

Le montant de l'aide de l'État est identique à celui accordé par Pornic agglo Pays de Retz dans la limite de 200 €.

Plus d'infos : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34014



Service Mobilité de Pornic agglo Pays de Retz
02 72 92 40 51 / mobilites@pornicagglo.fr

PORNIC
agglo
PAYS DE RETZ

www.pornicagglo.fr